

## FEUILLE DE ROUTE POUR LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE A L'HORIZON 2025

### **I. D'abord, fixer le cap :**

Le Sénégal dépense l'équivalent plus de 4% de son PIB en subventionnant l'**électricité**, certains produits pétroliers (**supercarburant** et **gasoil**) ainsi que le **gaz butane**.

La subvention de l'électricité prend la forme d'une compensation tarifaire à verser à la société nationale d'électricité SENELEC. Dans les conditions économiques actuelles, elle devrait coûter **279,8 milliards** de FCFA au budget de l'État en 2023.

La subvention des produits pétroliers et du gaz prend la forme d'un remboursement des pertes commerciales supportées par les compagnies, obligées de vendre à des prix inférieurs aux montant économiquement justifiés. Cette subvention atteindra **524,7 Mrds** en 2023 si aucune mesure n'est prise pour la contenir.

Au total donc, les subventions énergétiques franchiront la barre des **800 Mrds en 2023 (804,5 très exactement)**, après avoir coûté **750 milliards en 2022**. Cet effort budgétaire sans précédent se justifie par la volonté de l'État de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, de même que la compétitivité des entreprises, dans un contexte où la population sort passablement éprouvée de différentes crises : sanitaire (avec la pandémie Covid-19), économique (avec le retour de l'inflation) et climatique (avec les inondations, phénomène certes ancien mais aggravé par le changement climatique).

Mais il est venu le temps de rationaliser cette politique de subvention, d'en améliorer le ciblage afin de garantir que chaque franc dépensé l'a été utilement. Une telle nécessité se pose forcément car lorsque l'on prend des décisions dans l'urgence, le risque existe des dépenses peut-être plus importantes économiquement et/ou plus utiles socialement puissent être évincées du cadrage budgétaire.

Sans compter ce que plusieurs siècles d'empirisme ont permis à la science économique de démontrer : une politique de subvention profitera toujours à une proportion, parfois élevée, de personnes qui n'en avaient pas besoin (les fameux « passagers clandestins »).

L'objectif du Sénégal est d'éliminer d'ici 2025 les subventions sur les trois produits que sont l'électricité, le supercarburant et le gasoil. Le seul facteur qui pourrait, éventuellement, conduire le Gouvernement à revoir cet objectif serait qu'un choc pétrolier de grande ampleur survienne entre temps, qui imposerait à l'État (comme c'est souvent toujours le cas à travers le monde d'ailleurs) d'intervenir pour tenter de rendre supportables les prix pour les ménages et les entreprises.

Par contre, le Gouvernement n'a pas pris la décision, pour le moment, de toucher aux prix de l'essence (subventionnée à hauteur de 34%) et du gaz butane (subventionné à hauteur de 55%). En effet, l'essence est un produit très utilisé dans le secteur de la pêche, vital pour l'économie sénégalaise et principale source de revenus d'une large frange de la population.

Quant au gaz butane, une hausse de son prix risquerait de pousser de nombreux habitants, notamment en milieu rural, à le délaisser pour se tourner vers le charbon de bois, avec des conséquences très négatives en termes de développement durable.

Pour atteindre l'objectif ci-dessus, une stratégie en deux étapes est définie, et qui est résumée dans la présente note.

## **II. En 2023 : réduire le coût budgétaire des subventions de 311,5 milliards**

Pour diminuer les subventions et les ramener à un niveau raisonnable, il faut augmenter les prix : il n'existe pas d'alternative.

Tout l'enjeu va donc consister à augmenter les prix sans toucher, ou alors très peu, au pouvoir d'achat des ménages vulnérables, c'est-à-dire ces familles qui sont tellement démunies, qui doivent déjà faire face aux denrées alimentaires chères, aux loyers élevés et aux emplois de qualité inaccessibles, que toute dégradation supplémentaire de leur niveau de vie risquerait d'entraîner un embrasement social.

Pour cela, des solutions existent.

### **A/ L'électricité :**

La SENELEC compte 1.958.283 clients, répartis entre la basse, la moyenne et la haute tension. Les clients moyenne tension (essentiellement des entreprises) sont au nombre de 12.493 (représentant 27,3% de la consommation globale d'électricité au Sénégal); les clients haute tension ne sont que neuf (8 entreprises industrielles + le TER, représentant 9,5% de la consommation globale). Tous les autres clients (99% de l'effectif total ; 63,3% de la consommation globale) sont dans le segment basse tension.

L'objectif est d'augmenter les tarifs dans les proportions suivantes :

- +47,6 FCFA par kWh pour la basse tension ;
- +63 FCFA par kWh pour la moyenne tension ;
- +64,6 FCFA par kWh pour la haute tension.

Comment préserver les ménages vulnérables de cette hausse ? En créant un tarif spécial dit « tarif social » à l'intérieur du segment basse tension.

Seront éligibles à ce tarif les clients qui consomment habituellement moins de 150 kWh par mois, soit 880.000 clients (45% de l'effectif total), représentant environ 10% de toute l'électricité vendue par SENELEC. Ce plafond de 150kWh par mois a été suggéré par la SENELEC elle-même, sur la base de la connaissance accumulée sur les profils économiques et sociaux de ses clients, après plusieurs décennies d'exploitation.

Un phénomène doit cependant être pris en compte : celui du partage de compteur. En effet, dans les quartiers populaires, il n'est pas rare que plusieurs familles cohabitent au sein d'une même maison, alimentée par un unique compteur électrique, souscrit au nom d'une seule personne, mais dont les factures sont partagées entre ces familles.

Le niveau de consommation, forcément élevé, pourrait laisser penser que l'abonné ne relève pas de la catégorie « ménage défavorisé » alors que c'est tout le contraire.

Pour ces cas-là, la possibilité sera donnée aux intéressés de solliciter auprès de l'agence commerciale SENELEC de leur ressort une admission au tarif social. Bien entendu, ladite admission ne sera accordée qu'après vérification de tous les justificatifs nécessaires, et même après un contrôle physique des locaux.

Le tarif social constitue donc un bouclier contre la hausse et il faut que le bouclier soit robuste, pour éviter de provoquer des troubles sociaux dont le coût final dépassera de loin celui des subventions. Les clients du tarif social ne seront donc en rien concernés par la hausse.

Le tarif social sera exonéré de TVA mais aussi de la taxe sur les consommations d'électricité reversée aux communes.

Par contre, un client basse tension non éligible au tarif social et consommant, par exemple, 300 kWh verra sa facture s'alourdir de 14.280 FCFA (19.040 F si sa consommation est de 400 kWh).

Un client moyenne tension consommant par exemple 8 mégawatts-heure subira une hausse de 508.610 F.

Un client haute tension consommant 4,5 gigawatts-heure paiera en plus 288 millions de F.

On voit donc que l'augmentation des tarifs sera supportée par les ménages les plus nantis (ceux dont les consommations mensuelles sont les plus élevées) ainsi que par les entreprises, surtout les 9 clients haute tension.

Mais concernant celles-ci, le gouvernement est prêt à ouvrir des discussions autour de mesures d'accompagnement visant à atténuer les effets de la hausse sur la compétitivité des entreprises: différés de paiement d'impôts, avantages fonciers, prêts bancaires garantis par l'État, etc.

Toujours est-il que le réajustement tarifaire décrit ci-dessus devrait entraîner automatiquement une économie de **153 milliards de FCFA** pour le budget de l'État.

Ce sera aussi l'occasion de généraliser l'usage des compteurs à système de prépaiement. Aujourd'hui, 300.000 clients de SENELEC continuent de recevoir une facture papier tous les bimestres, facture qu'il faut honorer pour éviter une coupure. Alors que le prépaiement permet de mieux gérer son budget, tout en déchargeant SENELEC de lourdes contraintes de recouvrement.

En 2023, à l'exception des entreprises dont le cycle d'exploitation s'accommode difficilement du prépaiement, et des services publics (écoles, hôpitaux, prisons...), l'État s'engage à donner à SENELEC les moyens de remplacer tous les anciens compteurs à facture par de nouveaux compteurs à prépaiement, gratuitement pour le client bien sûr.

## **B/ Le carburant :**

Le litre de gasoil coûte 655 FCFA et le litre de supercarburant est à 890 FCFA. Sans la subvention, ces deux produits auraient coûté, respectivement, 1103 et 1082 FCFA. Autrement dit, chaque litre de gasoil vendu coûte 448 F au Trésor public, contre 192 F pour chaque litre de super. Si rien n'est fait, cette subvention atteindra 524,7 milliards en 2023, soit l'équivalent du budget du ministère des Forces armées.

Les mesures suivantes vont être mises en œuvre en 2023, afin de diminuer la subvention carburant de **158,5 milliards** :

- augmenter de **100 F** le prix du litre de gasoil, qui passerait ainsi à 755 F
- augmenter de **100 F** le prix du litre de supercarburant qui atteindrait ainsi 990F.

Aujourd'hui, le parc automobile sénégalais est composé de 789.891 véhicules, dont 51% roulent au super et 49% au gasoil. Le premier enseignement qu'on en tire est que le postulat selon lequel le supercarburant représente le « carburant des riches » n'est pas vérifié. Il circule presque autant de véhicules à essence que de véhicules au diesel. En outre, les véhicules de grosse puissance (puissance fiscale supérieure à 11 CV) représentent une part non négligeable du parc : 22%. Les véhicules de moyenne puissance (5 à 11 CV) représentent 61% du parc, contre 17% seulement pour les voitures de faible puissance (4CV).

Mais plus révélateur encore : sur les 177.428 véhicules dont la puissance est supérieure à 11 CV (autrement dit, les grosses berlines et les 4x4), une large majorité roule au gasoil (105.757, contre 71.671 qui fonctionnent avec du super).

Deuxième enseignement : au Sénégal, l'utilisation d'une voiture personnelle demeure un attribut des classes moyenne et aisée.

Car en vérité, les couches populaires, celles qui devraient être l'unique cible de la politique de subvention de l'État, empruntent le transport public de voyageurs (TPV), surtout depuis les bonds remarquables accompli par celui-ci au cours de la dernière décennie (renforcement et modernisation du parc de Dakar Dem Dikk, TER, demain le BRT...).

Si on augmente le prix du gasoil, il suffirait donc de subventionner directement les transporteurs pour neutraliser l'effet de la hausse, et éviter que celle-ci ne soit répercutée sur les voyageurs.

Il y'a aujourd'hui 29.726 véhicules de TPV :

- 4158 cars dits « ndiaga ndiaye » et cars rapides urbains,
- 2380 minibus urbains de marque TATA,
- 8539 taxis « 7 places » interurbains,
- 14301 cars dits « ndiaga ndiaye », cars rapides et cars dits « serigne bi » interurbains,
- 348 taxis de banlieue « 9 places ».

Tous ces véhicules consomment environ 49 millions de litres de gasoil par mois, soit une dépense mensuelle de 38,5 milliards de FCFA.

Dans une hypothèse maximale où l'État compenserait la totalité de la hausse du gasoil, la facture pour le Budget serait de 9,2 milliards par mois. Mais le Gouvernement compte proposer aux transporteurs une subvention limitée à 50% de la hausse, quitte à la compléter par des mesures d'accompagnement : différés de paiement d'impôts, avantages fonciers, prêts bancaires garantis par l'État, etc.

Dans ce schéma, avec une enveloppe de 55 Mrds, l'État pourra s'assurer que la hausse du prix du carburant n'aura aucun impact sur le transport public de voyageurs, autrement dit sur les ménages vulnérables qui constituent sa réelle priorité.

Et pour prévenir les risques de fraude (détournements et abus de subvention), les transporteurs souhaitant bénéficier de la subvention devront accepter de faire implanter sur leurs véhicules, par les services de l'État, un dispositif technologique permettant de retracer au kilomètre près les moindres déplacements desdits véhicules, ce qui permettra de liquider et de manière totalement sécurisée et transparente les montants à rembourser.

Les taxis urbains n'ont pas été pris en compte dans cette projection et c'est une omission volontaire, car non seulement la sociologie des villes sénégalaises montre qu'ils constituent un moyen régulier de déplacement uniquement pour les classes favorisées, lesquelles n'ont pas vocation à être subventionnées par l'État, mais en outre, le développement des VTC laisse présager que ces taxis auront de moins en moins d'impact sur la mobilité des Sénégalais dans le futur.

Par ailleurs, les économies budgétaires réalisées permettront de faire passer l'enveloppe budgétaire allouée aux bourses de sécurité familiale en 2023 de 35 à 50 milliards.

Au total, le gain net pour le budget de l'État de la rationalisation des subventions sera égal à *153 Mrds (baisse subvention électricité) + 158,5 Mrds (baisse subvention carburant) – 55 Mrds (subvention transporteurs) – 15 Mrds (dotation complémentaire bourses de sécurité familiale) = 241,5 milliards de FCFA.*

### **III. En 2024 et 2025 : maintenir le cap jusqu'à arriver à zéro subvention**

Une fois la première hausse des prix absorbée par la population, les hausses suivantes seront plus indolores, surtout si elles sont accompagnées d'une campagne de communication efficace.

Pour 2024 et 2025, le manque de maîtrise des données (combien de clients de SENELEC ? quels prix du pétrole ? combien de voitures ? etc.) rend particulièrement aléatoire toute tentative de s'engager sur des objectifs quantitatifs précis.

Mais il n'empêche que le Gouvernement a une vision claire de ses objectifs ultimes : sauf circonstances extraordinaires mettant tout le monde d'accord sur la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles, il y'aura zéro subvention dans le budget de l'État en faveur des produits que sont l'électricité, le supercarburant et le gasoil.